

## POLITIQUE DES TALENTS – LEARN'IN AUVERGNE

### Prix d'Excellence Pédagogique CAP 20-25

#### Objectifs du Prix d'Excellence Pédagogique CAP 20-25 :

Le Prix d'Excellence Pédagogique CAP 20-25 vise à récompenser des personnels, en poste dans le périmètre de l'initiative CAP 20-25 <sup>1</sup>, pour un engagement exceptionnel et/ou une ou des réalisation(s) remarquable(s) dans le domaine de la pédagogie. Le prix se veut une reconnaissance de la qualité du travail réalisé et doit accroître plus largement au sein de la communauté la volonté de s'investir dans la transformation pédagogique des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif est complémentaire des appels à projets pédagogiques portés par le programme Learn'in Auvergne ; il est également complémentaire des dispositifs de reconnaissance de l'excellence en recherche portés par le programme Politique des Talents.

#### Périmètre du Prix :

Le prix est ouvert aux enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs réalisant une mission d'enseignement. Il est organisé de manière annuelle et récompense une ou plusieurs réalisations récentes. Il s'agit d'un dispositif d'intéressement au sens de l'article L954-2 du code de l'éducation. Le montant global annuel consacré à ce dispositif est plafonné à 50 000€ brut.

#### Avantages accordés aux lauréats :

Les lauréats du Prix d'Excellence Pédagogique bénéficient d'un intéressement d'un montant de 5000€ brut. Ce montant est versé en une fois. Les lauréats ne peuvent candidater de nouveau à ce prix pendant les deux années suivant l'obtention de la récompense.

#### Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des réalisations pédagogiques seront les suivants :

- 1) Impact de la réalisation sur l'attractivité nationale et internationale de la formation, sur l'apprentissage, la motivation, l'autonomisation et la réussite des étudiants,
- 2) Caractère innovant et transformant de la réalisation en matière de pédagogie,
- 3) Mise en place de pédagogies fondées sur l'identification, le développement et l'acquisition de compétences.
- 4) Investissement de long terme du candidat dans la pédagogie, notamment en faveur de la transformation de ses pratiques pédagogiques.

---

<sup>1</sup> Le terme « périmètre de l'initiative CAP 20-25 » renvoie ici à l'ensemble des personnels employés par un établissement ou un organisme de recherche, membre du consortium CAP 20-25, soit l'Université Clermont Auvergne, SIGMA Clermont, VetAgro Sup, AgroParis Tech, l'INSERM, le CNRS ou l'INRAE. Il ne fait pas référence au périmètre scientifique des défis prioritaires de CAP 20-25.

**Candidatures :**

Les candidats doivent constituer un dossier présentant en 30 000 signes max. l'engagement et/ou la ou les réalisation(s) pédagogique(s) qu'ils souhaitent voir récompensée(s). Jusqu'à 6 documents (portfolio, MOOC, logiciels, articles de presse, questionnaire d'évaluation des enseignements, apprentissage par simulation, jeux sérieux, scénarisation d'espaces de cours dans Moodle, classe puzzle, apprentissage assisté par ordinateur, etc.) peuvent être annexés au dossier. Ces preuves devront être sélectionnées selon leur pertinence à démontrer et valoriser les actions pédagogiques.

Les candidats veilleront à présenter leur(s) réalisation(s) pédagogique(s) dans le contexte d'enseignement (type de formation, objectifs, mode d'organisation, etc.), les publics et les objectifs visés pour ces publics, les actions entreprises, les pratiques pédagogiques, les évaluations et les conséquences de ces évaluations, la pratique de travail en équipe, le lien avec d'autres parties prenantes (service d'appui à la pédagogie, direction de la composante, travail interdisciplinaire, milieux professionnels, etc.), la participation à des conférences/colloques de pédagogie universitaire (internationaux, nationaux), le partage et la valorisation des pratiques pédagogiques (publication d'ouvrages, d'articles dans des revues pédagogiques ou de didactique de la discipline enseignée). Les candidats devront privilégier une présentation argumentée, contextualisée et réflexive de leur action, de leur engagement, de leurs objectifs et de leurs méthodes pédagogiques, plutôt qu'une simple description de la réalisation pédagogique.

Le dossier devra fournir des éléments permettant d'apprécier l'impact que la ou les réalisations ont eu sur l'attractivité nationale et internationale de la formation concernée, l'apprentissage des étudiants et leur réussite. Il devra être envoyé à l'adresse suivante : [PEP.cap2025@uca.fr](mailto:PEP.cap2025@uca.fr).

**Procédure de sélection :**

Après un contrôle d'éligibilité, chaque dossier sera évalué par deux experts, enseignants, enseignants-chercheurs, extérieurs à l'établissement, spécialistes de la pédagogie de l'enseignement supérieur. Ces évaluations seront transmises à un comité *ad hoc* composé de six membres issus pour moitié du comité de pilotage du programme Politique des Talents et pour moitié du comité de pilotage du programme Learn'in Auvergne qui proposera une liste de lauréats. L'attribution des prix aux lauréats sera validée par le conseil CAP 20-25, où l'organe le remplaçant le cas échéant, et se fera alors selon les modalités fixées par l'article L 954-2 du code de l'éducation.

**Calendrier prévisionnel 2020 :**

- Avril 2020 : lancement de l'appel à candidature
- 11 Septembre 2020 : date limite de dépôt des dossiers
- 11 Septembre – octobre 2020 : évaluation des dossiers par les experts
- Novembre 2020 : réunion du comité de sélection, établissement d'une liste de lauréats
- Novembre-décembre 2020 : validation par le conseil CAP20-25 et annonce des résultats